Nations Unies

S/PV.8117



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8117e séance

Mercredi 29 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Lambertini	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Orrenius Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/982)

17-40288 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/982)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/982, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : La semaine dernière, nous avons publié le *2018 Humanitarian Needs Overview for Syria*, qui donne un aperçu général des besoins humanitaires en Syrie. Ce document décrit le calvaire du peuple syrien après presque sept années de conflit. Quelque 13,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection d'urgence. Sur ce chiffre, 5,6 millions en ont un besoin aigu. La Syrie reste le théâtre de la plus vaste et de la plus active crise de déplacement de population au monde, et près de la moitié des Syriens ont quitté leurs foyers. En moyenne, plus de 6 500 personnes ont été déplacées chaque jour durant les neuf premiers mois de l'année 2017, alors qu'environ 2 500 personnes sont rentrées chez elles.

Les plus vulnérables restent les principales victimes de la crise. On estime que 1,75 million d'enfants, soit près d'un enfant sur trois en âge d'aller à l'école, ne sont pas scolarisés. Un tiers des écoles ont été endommagées ou détruites. Moins de la moitié des installations de santé syriennes sont pleinement opérationnelles, ce qui provoque des milliers de décès liés à des blessures ou des maladies qui auraient pu être évités. Près de 3 millions de personnes vivent toujours dans des zones assiégées et difficiles d'accès dans toute la Syrie, notamment près de 420 000 personnes dans 10 zones assiégées. La grande majorité d'entre elles – 94 % – se trouvent dans la Ghouta orientale. Les 6 % restants se trouvent à Fouaa et Kafraya, dans la province d'Edleb, et à Yarmouk dans la banlieue de Damas.

Je vais tout d'abord évoquer certaines préoccupations spécifiques, et je donnerai ensuite au Conseil des informations actualisées sur la fourniture de l'aide humanitaire.

Les combats se sont intensifiés dans la Ghouta orientale et à Damas. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a signalé qu'entre le 14 et le 17 novembre, 84 personnes ont été tuées et 659 autres blessées, dont des centaines de femmes et d'enfants. En début de semaine, des frappes aériennes sur Douma et d'autres zones auraient fait de nouvelles victimes civiles. Durant la même période, plus de 200 obus de mortier et roquettes auraient été tirés en direction de zones résidentielles à Damas, faisant des centaines de morts et de blessés.

Dans ce contexte, la nouvelle d'un cessez-le-feu dans la Ghouta orientale, qui circule depuis deux jours, est très importante si elle est confirmée et si le cessez-le-feu s'avère durable. Je suis néanmoins extrêmement préoccupé par la crise alimentaire dans la Ghouta orientale. En dépit des efforts déployés pour les atteindre, seules 100 000 personnes sur une population estimée à 400 000 âmes dans cette enclave ont reçu une aide alimentaire cette année, et ces personnes ne reçoivent que des livraisons ponctuelles, de temps à autre. La fermeture de l'unique point de passage vers cette zone le 3 octobre, conjuguée à l'intensification des frappes aériennes et terrestres, a provoqué une détérioration rapide de la situation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fait savoir que les zones agricoles dans la Ghouta orientale sont difficiles d'accès du fait des combats, et que leur production est très faible en raison du manque d'eau pour l'irrigation. Je suis également profondément préoccupé par le nombre croissant de personnes – aujourd'hui près de 500 –, y compris des enfants, qui souffrent de problèmes médicaux complexes et doivent être évacuées d'urgence.

D'après les éléments disponibles, le taux de malnutrition aiguë sévère chez les enfants dans la Ghouta orientale a été multiplié par cinq au cours des 10 derniers mois. Le personnel de l'ONU a pu le constater directement en procédant à des évaluations lorsque des convois se sont rendus à Kafr Batna et Douma durant les deux derniers mois. Les décès infantiles dus à la malnutrition pourraient être évités si nous parvenions à envoyer

davantage de convois humanitaires et à un rythme plus régulier. J'ai eu des entretiens constructifs à cet égard à Moscou et Téhéran la semaine dernière, et j'espère qu'ils permettront d'obtenir des avancées réelles.

La situation dans le nord-est de la Syrie reste préoccupante, et les combats se poursuivent le long de l'Euphrate, en direction de la frontière avec l'Iraq. Depuis le début de l'offensive contre l'État islamique d'Iraq et du Levant en novembre de l'année dernière, les frappes aériennes et les affrontements ont provoqué le déplacement de plus de 436 000 personnes à l'intérieur ou hors de la province de Raqqa. En outre, 350 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur ou hors de la province de Deïr el-Zor depuis août.

Le risque que posent les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continue d'entraver l'accès humanitaire dans tout le nord-est, y compris aux villes de Raqqa et Deïr el-Zor. Ces restes et engins explosifs seraient à l'origine de blessures et de décès tandis que les civils retournent à Raqqa. Les nouvelles restrictions à l'accès et à l'acheminement de l'aide humanitaire dans le nord-est se traduisent par un recul du nombre de personnes qui bénéficiaient jusqu'ici d'une aide. Depuis le 9 novembre, l'ONU se heurte à une série d'obstacles bureaucratiques imposés par les parties dans la zone. En conséquence, l'acheminement de l'aide humanitaire a été limité durant la majeure partie du mois, et ce alors que les besoins continuent d'augmenter, avec 125 000 personnes qui se sont déplacées vers le nord dans la province de Deïr el-Zor depuis le début du mois.

Au moins 30 000 Syriens restent bloqués le long de la frontière syro-jordanienne, dans le secteur du mur de sable. Suite à la visite que j'ai effectuée à Amman le mois dernier, j'espère que nous parviendrons à trouver une solution durable, tout en permettant parallèlement la fourniture immédiate d'une assistance vitale à ces personnes.

Je suis également préoccupé par l'augmentation des déplacements dans le nord-ouest de la Syrie. Près de 70 000 personnes ont été déplacées vers la province d'Edleb au cours des dernières semaines, tandis que plus de 27 000 autres l'ont été à l'intérieur de différentes zones de la province durant cette même période. Comme précédemment, je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties au conflit en Syrie afin qu'elles protègent les civils et les infrastructures civiles conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, et qu'elles permettent un accès humanitaire sans entrave à toutes les populations dans le besoin.

En dépit des éternels problèmes inhérents à toute situation de conflit violent, l'ONU et ses partenaires continuent de fournir une assistance vitale à des millions de personnes en Syrie chaque mois. En septembre, l'aide de l'ONU a permis de fournir des paniers alimentaires à 4,3 millions de personnes, de distribuer de l'eau et d'assurer des services d'assainissement à 1,7 million de personnes et de prodiguer des soins médicaux à 1,7 million de personnes.

Je vais brièvement donner au Conseil les derniers chiffres concernant l'aide fournie par l'ONU, premièrement dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien; deuxièmement, à travers les lignes de front; et troisièmement, dans le cadre du programme transfrontières.

L'assistance aux zones contrôlées par le Gouvernement syrien continue de représenter la majorité de l'aide fournie par l'ONU. En octobre, quelque 2,8 millions de personnes dans ces zones ont bénéficié d'une aide alimentaire livrée par environ 1 500 convois du PAM. L'OMS a traité plus de 123 000 personnes souffrant de problèmes médicaux. L'UNICEF a fourni un aide nutritionnelle à près de 183 000 personnes. D'autres organismes – notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – ont tous fourni une assistance vitale dans le cadre de leurs programmes humanitaires dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien.

Deuxièmement, l'accès des convois transfrontaliers reste fortement restreint. En moyenne, seulement un peu plus d'un quart des bénéficiaires que les programmes bimensuels sont censés atteindre reçoivent une aide. Et ce, malgré un accord conclu avec le Gouvernement syrien sur les programmes d'accès bimensuels et la création de zones de désescalade qui couvrent deux des principales zones auxquelles nous tentons d'accéder, à savoir la Ghouta orientale et le nord de Homs.

Depuis le début du mois de novembre, seuls quatre convois transfrontaliers ont réussi à passer, deux vers le nord de Homs, atteignant à peine plus de 200 000 personnes, et deux vers la Ghouta orientale,

Douma et Nachabiyé assiégées, à Rif-Damas, atteignant seulement 28 000 personnes. Le convoi vers Nachabiyé, desservant environ 7 000 personnes, a atteint sa destination hier seulement, à sa seconde tentative, après avoir été contraint de faire demi-tour lundi en raison des combats. Des frappes aériennes ont été signalées à proximité, malgré les garanties de sécurité reçues de toutes les parties.

Des articles médicaux continuent d'être retirés des convois. Comme l'a dit le Secrétaire général, il est essentiel d'améliorer l'accès par des convois de ce type pour résoudre la situation des civils, y compris les enfants, qui s'aggrave de plus en plus.

Troisièmement, l'ONU continue de fournir une assistance vitale aux personnes vivant dans le nord-ouest et le sud de la Syrie grâce à des livraisons transfrontières. Ce mois-ci, environ 800 000 personnes ont reçu une aide alimentaire. En outre, des médicaments, des fournitures scolaires et d'autres produits non alimentaires sont régulièrement envoyés à des centaines de milliers de personnes depuis l'étranger.

L'assistance transfrontalière de l'Organisation des Nations Unies est contrôlée et vérifiée par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire à des points de passage de la frontière désignés – Bab al-Hawa, Bab el-Salam et Ramta. Chaque camion est vérifié pour s'assurer qu'il ne contient que des fournitures humanitaires. Les livraisons sont vérifiées par des observateurs tiers engagés par l'Organisation des Nations Unies à leur arrivée aux entrepôts à l'intérieur de la Syrie. Ils vérifient la conformité des articles déchargés avec ceux énumérés dans le manifeste. Un contrôle après la distribution est ensuite effectué, notamment par des tiers indépendants, et les réactions de la communauté sont recueillies. L'assistance transfrontalière de l'Organisation des Nations Unies est également soumise aux mécanismes de responsabilisation habituels entre les donateurs et les organismes chargés des livraisons, et cela inclut également un système de vérification.

Au cours des 10 premiers mois de 2017, en moyenne, chaque mois, plus de 750 000 personnes ont bénéficié des activités transfrontières de l'ONU. Cette assistance soutenue est essentielle pour ceux qui sont dans le besoin.

Il est évident que chacun des trois modes de livraison de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance critique pour le peuple syrien, et qu'il existe une complémentarité entre eux. Étant donné que les besoins restent élevés, il importe de préserver tous les moyens d'accès. Les civils qui se trouvent dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement bénéficient d'une aide humanitaire en beaucoup plus grand nombre, avec beaucoup plus de cohérence et avec un appui beaucoup plus global par l'intermédiaire d'opérations transfrontières que par l'intermédiaire d'opérations interinstitutions. C'est pour cette raison que le Secrétaire général a appelé à un renouvellement de la résolution 2165 (2014). Comme je l'ai déjà dit au Conseil de sécurité, le renouvellement de la résolution est essentiel pour sauver des vies.

Enfin, je tiens à informer le Conseil que, à la suite de consultations avec les autorités, j'ai l'intention de me rendre en Syrie au début du mois de janvier pour évaluer la situation et discuter de la manière dont nous pouvons améliorer l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, de son exposé très complet.

Comme chaque mois, qu'il me soit permis de saluer les sacrifices et le courage des travailleurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de ses organismes apparentés en Syrie et dans les pays frontaliers, qui risquent leur vie au quotidien pour tenter d'améliorer les conditions de vie de millions de civils syriens.

C'est un scénario qui, malheureusement, mois après mois, nous est présenté comme négatif. Hier, nous avons reçu la nouvelle tant attendue du cessez-le-feu, de la levée du siège et de l'entrée de l'aide humanitaire dans la région de la Ghouta orientale. Selon les informations reçues, les conditions dans cette zone restent désespérantes, en raison de la dénutrition et de la famine ainsi que des bombardements continus de ces derniers jours, bien qu'il s'agisse de l'une des zones de désescalade décidées dans le cadre du processus d'Astana. Nous espérons que les conditions qui ont permis cet accord se maintiendront et que nous ne nous retrouverons pas dans une situation de violence extrême et de destruction, ni dans la Ghouta orientale ni dans aucune autre partie du territoire syrien.

Cette annonce, qui arrive au début de la huitième série de négociations entre Syriens à Genève, est de bon augure. Il s'agit d'une mesure de confiance qui peut permettre de rapprocher les points de vue pour discuter une fois pour toutes de questions qui revêtent une grande importance pour la transition politique en Syrie, notamment d'un processus constitutionnel et d'un futur appel à des élections.

Il ne nous reste pas grand-chose à ajouter qui n'ait déjà été dit au sujet de ce conflit et de la souffrance de la population syrienne. Cependant, nous souhaiterions répéter certains messages qui, pour l'Uruguay, sont très importants.

Au cours des deux dernière années, durant lesquelles il a siégé au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, l'Uruguay a principalement œuvré pour la protection des civils et du droit international humanitaire, et il s'est constamment démené pour que l'accès et la distribution de l'aide sur tout le territoire ne soient pas entravés, notamment dans les localités assiégées et difficiles d'accès, sans distinction entre les personnes assiégées et les assiégeants. Nous constatons avec préoccupation que mois après mois, l'accès humanitaire se heurte à de graves obstacles. Un accès immédiat, sûr et sans est nécessaire, afin de s'occuper de toutes les personnes dans le besoin en Syrie. Nous appelons les pays qui ont une influence à faire le nécessaire pour que cela se produise grâce à une coopération et une coordination permanentes avec l'OCHA.

En raison des besoins urgents qui se font encore sentir parmi le peuple syrien, nous considérons qu'il est hautement important que le mois prochain, le Conseil puisse renouveler la résolution 2165 (2014) et suivantes pour permettre l'entrée de l'aide transfrontalière depuis les pays voisins. Nous réaffirmons qu'il appartient au premier chef au Gouvernement syrien de permettre à sa propre population d'accéder aux aliments, à l'eau, aux médicaments et aux apports qui garantissent sa survie tant que l'on ne sera pas parvenu à mettre définitivement fin au conflit.

De même, nous avons constamment demandé la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires dans le cadre de l'exécution de leurs tâches, et, comme tant d'autres fois, nous le répétons : les civils ne sont pas une cible, les hôpitaux ne sont pas une cible. Les principes humanitaires, les droits de l'homme et le droit international humanitaire doivent être respectés dans tout conflit. Lorsqu'ils sont violés, comme cela a été le cas avec les nombreuses violations flagrantes en Syrie, et que des crimes très graves, constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ont été commis, la seule option est de chercher le moyen de faire en sorte que les responsables de ces actes en rendent compte devant la justice. À cet égard, nous appuyons une fois de plus la demande du Secrétaire général António Guterres tendant à ce que la Cour pénale internationale soit saisie des cas qui se sont produits en Syrie, et nous espérons qu'elle coopérera pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant créé à la fin de l'année 2016 pour enquêter sur les graves crimes qui ont été commis dans le pays.

En ce qui concerne le processus d'Astana, il convient de souligner que cette initiative, comme d'autres initiatives régionales visant à garantir la cessation des hostilités locales, a permis une importante réduction de la violence. Malgré cela, le bombardement continu de la Ghouta orientale par le Gouvernement syrien et ses alliés démontre que les termes annoncés au début du mois de mai par les trois pays garants n'ont pas été pleinement respectés. Malgré d'importantes avancées, il est nécessaire de garantir l'accès sans entrave de l'ONU et de l'aide humanitaire dans ces zones, ainsi que la liberté de circulation pour entrer et sortir volontairement de ces territoires, ce qui donnerait des garanties que les principes de base du droit international humanitaire sont respectés.

Les priorités en Syrie sont clairement définies : il faut trouver la solution politique qui mette fin à cette guerre et ouvre la voie à une transition pacifique en Syrie; il faut consolider les cessez-le-feu locaux jusqu'à parvenir à une cessation des hostilités sur tout le territoire; il faut lever tous les sièges; et il faut garantir l'accès humanitaire aux millions de personnes dont la survie dépend encore de cette aidee.

Pour terminer, dans une prochaine étape, qui, nous l'espérons, ne sera pas trop lointaine, la reconstruction, la réconciliation nationale et le retour des millions de personnes déplacées et de réfugiés dans des pays tiers constitueront eux aussi les priorités et les axes d'action à suivre pour l'avenir.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, de son exposé et tient à l'assurer de son appui dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

La Bolivie se félicite de la déclaration commune qui a été publiée à l'issue de la dernière session à Astana, les 30 et 31 octobre, soulignant les progrès réalisés dans la mise en place des zones de désescalade, ainsi que la réduction notable de la violence sur le terrain qui résulte spécifiquement des mesures prises pour renforcer et maintenir le cessez-le-feu. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Russie, l'Iran et la Turquie en tant que garants du processus, qui est complémentaire des négociations de Genève.

Néanmoins, nous réaffirmons que la création de zones de désescalade et de sécurité doit être une mesure provisoire basée sur un consensus entre les garants et qu'elle ne doit en aucun cas porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Nous soulignons également l'importance du travail qu'accomplit le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, tant en ce qui concerne son rôle de garant de la sécurité durant le déploiement de l'aide humanitaire que dans le cadre de l'évacuation des personnes des zones où ont eu lieu des affrontements armés. J'en veux pour preuve les 1 681 opérations humanitaires qu'il a menées depuis le 20 novembre.

Ma délégation voudrait souligner les progrès importants qui ont été réalisés pour libérer peu à peu le territoire syrien des griffes de Daech. Nous estimons que les efforts courageux qui ont été menés pour éliminer la présence de ce groupe terroriste doivent être impérativement accompagnés de stratégies de protection des civils et des infrastructures civiles.

À cet égard, comme l'indique le rapport (S/2017/982) du Secrétaire général, nous relevons l'existence de restes explosifs de guerre, de mines antipersonnel et d'engins explosifs improvisés sur le terrain. Nous pensons que le déminage et l'élimination de ces engins explosifs sont indispensables pour garantir l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire et le retour des plus de 6 millions de personnes déplacées depuis le début du conflit.

De même, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'attaques asymétriques et de possibles violations des droits de l'homme commises par les parties au conflit au cours de la période considérée, qui ont fait 61 morts et 238 blessés au total. Ce chiffre terrible vient s'ajouter aux plus de 7 000 décès enregistrés jusqu'ici cette année, et aux plus de 500 000 morts depuis le début du conflit.

Nous saluons la coopération et la coordination entre le Gouvernement syrien et les divers organismes d'assistance humanitaire pour améliorer l'acheminement de l'aide. Nous demandons que des améliorations y soient apportées afin d'éviter tout obstacle administratif qui pourrait le compromettre ou l'entraver.

Selon nous, il est urgent que l'aide humanitaire parvienne rapidement à la population qui en a le plus besoin. C'est pourquoi nous répétons aux parties au conflit qu'elles sont tenues, en vertu du droit international humanitaire, d'assurer l'acheminement inconditionnel et sans entrave de l'aide humanitaire, en en préservant la sécurité et l'intégrité, en évitant d'identifier les convois et le personnel humanitaire et en veillant à ce que les centres de soins médicaux ne deviennent pas des cibles militaires, quel qu'en soit le motif.

À cet égard, en écho au rapport du Secrétaire général, nous condamnons fermement la destruction, par des frappes aériennes, de vaccins qui étaient destinés à lutter contre l'épidémie de rougeole et de poliomyélite. Nous réaffirmons une fois encore notre plus profonde reconnaissance aux personnels de divers organismes et organisations humanitaires, qui risquent leur vie dans l'accomplissement de leurs tâches, et leur rendons hommage pour le travail effectué.

Enfin, il est important de noter que la situation humanitaire qui touche actuellement plus de 13 millions de personnes en Syrie ne doit être résolue que par le biais d'un processus politique sans exclusive, concerté et négocié par et pour le peuple syrien, afin de parvenir à une solution pacifique à ce long conflit.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, de son exposé. M. Lowcock a appelé notre attention aujourd'hui sur les conditions désastreuses qui règnent dans la communauté assiégée de la Ghouta orientale. Il nous a parlé des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère qui se trouvent à l'article de la mort et des centaines de malades qui ont désespérément besoin d'être évacués afin d'obtenir des soins vitaux.

En fait, cela fait des mois qu'il nous met en garde. Une mère syrienne dans la Ghouta orientale est à court d'options, une mère qui s'est récemment rendue dans un dispensaire. Elle pleurait, parce qu'elle y amenait pour traitement ses quatre enfants souffrant de malnutrition, mais ce qu'elle a dit au médecin du dispensaire était

choquant, même pour un médecin travaillant dans l'une des pires zones de guerre au monde. Elle lui a raconté que tout ce qu'elle pouvait donner à manger à ses quatre enfants était des bouts de papier journal humides à mâcher afin qu'ils cessent de pleurer. C'est tout ce qu'il lui restait – des bouts de papier journal humides pour nourrir ses enfants.

À mes collègues autour de cette table, je dis : demain matin, lorsque nous achèterons notre journal, nous devons penser à ce qu'endure cette mère et comprendre que ce n'est qu'une famille parmi tant d'autres. Ce n'est qu'une famille parmi les près de 400 000 personnes vivant assiégées dans une région qui se trouve à un jet de pierre de Damas. Il est ironique que la Ghouta orientale soit considérée comme une zone de désescalade, mais ce n'est pas un hasard que la semaine dernière, des dizaines de civils aient été tués par des frappes aériennes et des bombardements incessants. Ce n'est pas un hasard que ces frappes aériennes aient été menées par le régime d'Assad, avec l'appui du Gouvernement russe.

Le régime syrien pilonne une population affamée et désespérée sans accès à des vivres et des médicaments depuis des mois. C'est la dernière version de la stratégie abjecte poursuivie par le régime d'Assad, qui vise à affamer les populations pour les pousser à se rendre. L'objectif n'est pas la paix, mais la domination. Le régime n'essaie même pas de dissimuler sa stratégie. Ce mois-ci, le régime d'Assad a permis à l'ONU de n'acheminer qu'un seul convoi d'aide à une zone assiégée, convoi qui a permis de porter secours à 21 500 personnes, mais les 398 000 autres Syriens vivant dans la Ghouta orientale et neuf autres zones assiégées n'ont rien eu. Ils n'ont reçu aucune nourriture, aucun médicament, aucun vaccin. Ils passeront encore un mois à récolter le peu de nourriture qu'ils pourront trouver ou, à défaut, à mâcher des choses comme de l'herbe ou du papier journal humide. Qui plus est, les 2,5 millions de civils vivant dans des zones difficiles d'accès sont eux aussi soumis à d'immenses souffrances et luttent pour survivre. En octobre, en raison de la stratégie du régime d'Assad qui consiste à refuser l'aide à ses adversaires politiques, l'ONU n'a pu acheminer une aide humanitaire qu'à environ 6 % de sa population.

Mais la cruauté ne s'arrête pas là. Le régime d'Assad et ses alliés, comme le Hezbollah, ne cessent de voler des articles des convois d'aide des Nations Unies. Ils ont pris plus de 630 000 articles médicaux des camions des Nations Unies depuis le début de 2017. Le régime et ses brutes s'emparent de gants chirurgicaux, d'appareils d'échographie, de ventilateurs et, comme nous l'avons tous entendu, même de préparations pour nourrissons, dans les camions des Nations Unies avant qu'ils ne parviennent aux Syriens dans le besoin.

Certains membres du Conseil nous exhortent à faire davantage confiance au régime d'Assad. Ils nous demandent de croire que le régime permettra l'acheminement de l'aide. Ils font comme si le régime prenait des décisions dans l'intérêt supérieur du peuple syrien. Mais pourquoi devrions-nous croire qu'un régime qui dérobe littéralement des médicaments aux malades fera ce qui est juste? Pourquoi devrions-nous croire qu'un régime qui a passé plusieurs années à affamer la Syrie pour la faire plier fera ce qui est juste? Pourquoi devrions-nous croire qu'un régime qui a gazé son propre peuple, incendié ses villes en les bombardant et réduit en cendres ses écoles et ses hôpitaux fera ce qui est juste pour son peuple?

Une chose est claire : les pays qui ont une influence sur le régime d'Assad doivent en user. Cela est particulièrement vrai de la Russie, qui est à la fois un membre permanent du Conseil de sécurité et un pays qui a déclaré son attachement à un processus politique syrien. Nous devons tous exiger que toutes les zones assiégées et tous les civils reçoivent l'aide dont ils ont besoin. Nous devons tous exiger qu'Assad et les milices qui lui sont alliées arrêtent de piller l'aide fournie par les Nations Unies. C'est un message simple, mais le régime Assad ne l'a pratiquement jamais accepté depuis le début du conflit.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons une autre responsabilité extrêmement importante à assumer sous peu. En décembre, le Conseil doit renouveler l'autorisation concernant l'acheminement par la frontière de secours à destination de la Syrie, initialement accordée dans la résolution 2165 (2014). Les conséquences de ce mandat sont énormes. Il n'est pas exagéré d'affirmer que sa reconduction est une question de vie ou de mort. Depuis 2014, l'ONU a effectué plus de 663 convois transfrontières, au cours desquels 16 844 camions transportant de l'aide humanitaire ont passé les points de passage approuvés par le Conseil de sécurité. En moyenne, cette assistance a bénéficié, chaque mois, à plus d'un million de Syriens. Je le répète : 1 million de personnes reçoivent des secours par l'effet d'un mandat octroyé par le Conseil de sécurité. On ne peut qu'imaginer le nombre de vies sauvées par cette seule résolution. Pour ne donner qu'un exemple, en octobre, l'Organisation mondiale de la Santé a fait

parvenir du matériel à neuf installations médicales, desservant 80 567 personnes, en deux livraisons transfrontières. En octobre également, plus de 546 600 Syriens ont eu accès à de l'eau salubre par l'intermédiaire de convois transfrontières. Nous parlons donc de centaines de milliers de Syriens qui ne tomberont pas malades ce mois-ci grâce au mandat d'assistance transfrontière du Conseil.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que cette assistance est également suivie de près. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a contrôlé 420 camions dans le cadre de 20 livraisons en octobre. Pour chaque camion, il a confirmé que la cargaison servait des fins humanitaires et informé les autorités syriennes de ce qui s'y trouvait et de quelle en était la destination. En dépit de nos divergences sur la Syrie, ce rare moment d'unité du Conseil sur la question de l'assistance transfrontière a eu des retombées vitales. Nous sommes parvenus à mettre les considérations politiques de côté et à nous entendre pour établir ce mandat puis le reconduire il y a deux ans et l'année dernière. Nous devons à nouveau affirmer notre soutien à la population syrienne et renouveler cette autorisation. Les vies de beaucoup trop de Syriens dépendent de la suite que nous donnerons à notre responsabilité d'aider.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé.

Nos succès dans l'élimination des centres névralgiques du terrorisme et la prise de mesures de désescalade dans le cadre du processus d'Astana nous ont permis d'améliorer sensiblement la situation en Syrie. Ce dont nous avons également besoin, c'est de progrès sur le front politique, d'une aide humanitaire internationale accrue et d'une assistance pour rétablir les infrastructures des zones libérées et procéder aux opérations de déminage. Toutefois, le fait qu'il soit inadmissible de tenter d'imposer des conditions, principe que nous appliquons habituellement aux parties syriennes qui participent au processus politique, vaut également pour l'aide humanitaire fournie par nos partenaires internationaux.

Nous tenons à souligner que, dans leur déclaration du 11 novembre, les Présidents russe et américain ont demandé aux États Membres de l'ONU d'accroître leurs contributions pour répondre aux besoins humanitaires de la population syrienne dans les mois à venir. Dans une déclaration conjointe en date du 22 novembre, les Présidents russe, iranien et turc ont également mis l'accent sur le concours à prêter pour les activités de déminage humanitaire, la préservation du patrimoine historique et la restauration des infrastructures résidentielles de base, y compris les installations socioéconomiques. La Russie n'a de cesse de plaider pour un élargissement de l'aide humanitaire à la Syrie et ne fait pas de distinction entre les habitants de ce pays selon qu'elle a ou non leur sympathie. Nous aidons quotidiennement les Syriens et informons régulièrement le Conseil de sécurité de notre action en ce sens. D'autre part, nous constatons que des sanctions unilatérales sont prises qui empêchent Damas d'acheter des médicaments ou d'acquérir et de réparer du matériel médical. Cela témoigne clairement de la véritable attitude de divers acteurs internationaux à l'égard des Syriens.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la catastrophe humanitaire en cours à Raqqa, qui est essentiellement due à la violence aveugle de la coalition. À présent, les États-Unis et leurs principaux alliés s'emploient, y compris sur Internet, à dissimuler les graves conséquences de leur opération militaire. L'ONU n'est toujours pas en mesure de se rendre à Raqqa pour y réaliser une évaluation. La version officielle – à savoir que c'est trop dangereux – n'est qu'une esquive risible destinée à tromper les gens qui ont la mémoire courte. Il y a un an, lorsque les terroristes se retiraient de leur dernier refuge dans l'est d'Alep, quelques membres du Conseil de sécurité ont littéralement tenter d'y traîner des représentants de l'ONU et de ses partenaires par le force, y compris en adoptant une résolution. Après cela, tout a été réorganisé, tant l'évacuation que le suivi, et la démarche a été vivement saluée par les travailleurs humanitaires.

On nous a assuré que Raqqa avait été libérée depuis longtemps du joug de Daech, sans la moindre évacuation contrôlée ni aucun signe de suivi, mais ce qui se déroule sur place est nimbé du plus grand mystère. La raison toute simple en est que la coalition a quelque chose à cacher à la communauté internationale – un grand nombre de victimes civiles et des destructions considérables. Des communications concernant un accord qui, pour ce que nous en comprenons, a été conclu entre Daech et les groupes paramilitaires alliés à la coalition, au moment de la libération de Raqqa, font apparaître un tableau peu reluisant. Nous nous inquiétons de la situation des personnes fuyant Raqqa, qui sont détenues dans des conditions inhumaines dans des camps de déplacés, dans une zone contrôlée de fait par des groupes armés protégés par la coalition.

Il semblerait que diverses autorités locales aient été établies dans les zones reprises à Daech, avec la participation directe de la coalition, et qu'elles participent actuellement à des négociations sur des mesures de relèvement économique. Elles n'abordent pas ces questions avec les autorités syriennes. Nous avons écouté des gens exprimant la crainte infondée que la mise en place de zones de désescalade pourrait compromettre l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous réfutons continuellement les insinuations de ce genre. Ce que la coalition fait effectivement, c'est de prendre des mesures concrètes pour isoler le pas. Fondamentalement, la présence étrangère en Syrie n'est pas légale, peu importe l'énergie que peut y mettre tel ou tel responsable des États-Unis pour y trouver une justification juridique, puisqu'elle n'en a pas. De plus, nous voyons les forces d'occupation tenter de prendre pied en Syrie pour une période indéfinie, ce qui n'a rien à voir avec la lutte contre le terrorisme, dont on nous assure qu'elle est le seul objectif de la coalition.

Nous reconnaissons qu'il importe d'apporter une assistance à la population de Raqqa et de ses environs, ainsi qu'aux centaines de milliers de déplacés qui ont été forcés de quitter la ville. Cependant, cette assistance ne peut pas être fournie aux dépens d'autres parties du pays, y compris celles qui ont été libérées par l'armée syrienne. Pour que la coalition puisse passer sous silence ses agissements à Raqqa, elle a besoin d'une autre tragédie du mois pour faire distraction. Cette fonction a récemment échu à la Ghouta orientale, où il reste des terroristes et où les affrontements se poursuivent entre divers groupes armés. Nous entretenons des contacts intensifs dans la région, notamment avec les groupes armés, pour essayer de régler les questions d'accès humanitaire qui se font jour, et nous examinons les modalités de l'évacuation sanitaire. Tous ces aspects sont très délicats et requièrent une action sur le terrain. Un mécanisme tripartite réunissant la Russie, la Syrie et l'ONU pourrait faire beaucoup, et la coopération de ce genre est essentielle pour trouver des solutions à des problèmes aussi complexes. Je signale en passant que les autorités syriennes viennent d'annoncer une trêve dans la Ghouta orientale.

Nous avons déjà affirmé que le Conseil de sécurité aurait un débat sérieux à tenir sur les opérations transfrontières en l'absence de suivi adéquat. Ce sont les organisations non gouvernementales qui mènent la danse dans ce domaine; l'ONU joue seulement les seconds rôles. La prescription de la résolution 2165 (2014), selon laquelle l'assistance acheminée par les points frontières qui y sont désignés doit être distribuée dans toute la Syrie, n'est pas respectée. Nous n'avons aucun moyen de savoir où l'aide arrive réellement. On en vient à comprendre que, dès lors, seules les zones tenues par des groupes armés en bénéficient. Nous avons entendu les informations données par M. Lowcock sur les livraisons transfrontières, mais ce n'est pas assez, et nous voulons en savoir plus. Nous voulons un exposé sur les livraisons transfrontières au début de la semaine prochaine sous la rubrique « Questions diverses ».

Ce mécanisme ne peut pas être maintenu sous sa forme actuelle. Il enfreint la souveraineté de la Syrie et le principe d'aide humanitaire urgente approuvé par l'Assemblée générale. Il s'agit d'une mesure extrême et sans précédent qu'il faut à présent réévaluer.

Les avancées positives enregistrées sur le terrain grâce au processus d'Astana permettent le passage par la ligne de contact d'un plus grand nombre de convois. Nous encourageons les autorités syriennes à coopérer de façon constructive. Dans le même temps, il faut que la distribution de l'aide humanitaire se fasse de façon ordonnée afin de veiller à ce qu'elle ne tombe pas entre les mains de terroristes pour être par la suite revendue aux Syriens à des prix exorbitants.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire qui prévaut dans le camp de Roukban, près de la frontière avec la Jordanie. Étant donné que les autorités syriennes n'y ont pas accès, on ne peut pas leur demander l'impossible. Il s'agit d'une zone contrôlée par les militaires américains qui ont établi de façon arbitraire un camp autour de la base militaire de al-Tanf. La zone est devenue maintenant une sorte de « trou noir » par où les terroristes passent librement. Nous espérons que nos partenaires américains aideront l'ONU à y normaliser la situation.

En conclusion, nous notons qu'il faut sans cesse vérifier les évaluations faisant état d'une réduction du volume de l'aide humanitaire acheminée vers les régions assiégées et difficiles d'accès pour s'assurer qu'elles sont conformes à la réalité. Car l'aide est en train de parvenir à ces régions sauf lorsque, pour des raisons objectives, la poursuite des hostilités y fait obstacle.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons sincèrement des mises à jour fournies par le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, sur la situation humanitaire en Syrie et saluons ses efforts.

Le Kazakhstan reste attaché à toutes les résolutions du Conseil de sécurité visant à remédier à la

situation humanitaire en Syrie. Nous pensons qu'il importe au plus haut point de préserver toutes les modalités possibles d'accès humanitaire, notamment les systèmes transfrontières qui sont indispensables pour acheminer une aide humanitaire à des millions de personnes dans le nord et le sud de la Syrie. Nous saluons les efforts que font les Nations Unies sous la direction de M. Lowcock et de ses collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ici au Siège et sur le terrain, pour acheminer denrées alimentaires, carburant et eau potable aux régions dévastées en Syrie ayant besoin d'une aide urgente, et pour organiser l'évacuation des civils. Nous appuyons aussi les activités humanitaire menées par le Comité international de la Croix-Rouge, la Société du Croissant-Rouge syrien et les organismes des Nations Unies qui opèrent dans des conditions extrêmement complexes.

Nous appuyons aussi les actions de déminage que mène le personnel du contingent militaire dans les territoires libérés. Il faut que les efforts soient axés sur la création des conditions nécessaires pour stabiliser encore davantage ces régions. Cela inclut de garantir le respect du cessez-le-feu, y compris dans les zones de désescalade. Il est essentiel aussi de se conformer au droit international humanitaire. Toutes les parties au conflit doivent user de leur influence pour garantir un accès humanitaire sans entrave, et notamment pour permettre la fourniture d'une aide médicale et les évacuations sanitaires.

Il faut s'assurer que les réfugiés et les déplacés qui se trouvent en grand nombre dans les camps reçoivent aussi une assistance. Le processus d'Astana appelle l'attention sur le problème du nombre important d'engins explosifs laissés par les militants de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans les territoires repris aux terroristes. Nous demandons un appui à l'action que mènent les Nations Unies pour nettoyer ces territoires. Cela permettra l'élimination des munitions non explosées, le lancement d'opérations humanitaires et le retour des réfugiés. Assurer l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire facilitera tout cela, mais un appui international reste nécessaire. C'est pourquoi il importe que tous les États Membres de l'ONU unissent leurs efforts.

Le Kazakhstan continue d'appuyer tous les efforts internationaux visant à trouver une solution politique à la crise syrienne. Nous espérons que les accords conclus dans le cadre de la plateforme d'Astana et du processus de Genève seront intégralement mis en œuvre. Nous sommes aussi fermement d'avis qu'il faut que les civils soient protégés. C'est pourquoi dans notre capitale et dans le cadre du processus de paix d'Astana, nous prenons bien soin de renforcer les mesures visant à instaurer la confiance entre les parties. Nous nous efforçons en particulier d'obtenir la libération des détenus et des otages, la restitution des dépouilles et des informations sur les disparus. Notre première priorité est de remédier au sort terrifiant des personnes détenues, kidnappées ou portées disparues et de garantir un accès humanitaire sans entrave à toutes les régions assiégées et difficiles d'accès, notamment à la Ghouta orientale. En tant que pays abritant la plateforme d'Astana, le Kazakhstan mettra tout en œuvre pour que les progrès accomplis dans la désescalade débouchent sur un accès humanitaire accru. Nous remercions tous ceux qui continuent de fournir une assistance humanitaire substantielle à la Syrie par l'entremise des organisations internationales et des voies bilatérales.

Enfin, nous sommes convaincus que seul le respect rigoureux de l'accord de cessez-le-feu améliorera directement la situation humanitaire et réduira le niveau de violence. Nous saluons les efforts faits par les parties prenantes du processus d'Astana et les autres parties intéressées pour atteindre cet objectif. Toutefois, nous rappelons qu'aucune initiative visant à instaurer la paix dans les zones de conflit dans le monde ne peut aboutir et être efficace sans l'appui du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Je tiens d'abord à remercier M. Mark Lowcock pour son exposé très complet et objectif, et à souligner combien la France est inquiète face aux derniers développements sur la situation humanitaire en Syrie. Dans ce cadre, je voudrais insister sur trois points qui me paraissent essentiels : la situation extrêmement critique des populations de la Ghouta orientale, assiégée et privée d'assistance humanitaire; les attaques contre les hôpitaux et les atteintes aux soins de santé; et les restrictions persistantes d'accès de l'aide humanitaire en Syrie.

Dans la Ghouta orientale d'abord, le régime syrien a mis en place un véritable blocus qui prend en étau les populations civiles. Des dizaines de civils ont péri ces derniers jours, victimes de l'intensification des bombardements du régime. Celui-ci continue d'utiliser la famine comme méthode de guerre. Aucun convoi de l'ONU n' été autorisé depuis celui acheminé à Douma le 12 novembre dernier. Aucune souffrance d'aucune sorte ne semble devoir être épargnée à ces populations épuisées par plus de quatre années de siège, au mépris des principes élémentaires du droit international humanitaire.

Les derniers chiffres rapportés par l'organisation non gouvernementale Médecins Sans Frontières (MSF) dans la Ghouta orientale sont terrifiants. Les hôpitaux soutenus par MSF ont traité 576 blessés et enregistré 69 morts entre le 14 et le 26 novembre. Parmi ces victimes, un quart sont des femmes et des enfants. Par ailleurs, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2017/982), le régime refuse toujours de donner les autorisations nécessaires pour procéder aux évacuations médiales d'urgence. Plus de 470 personnes sont concernées, dont 193 enfants. La France en appelle de nouveau aux États ayant de l'influence sur le régime pour permettre ces évacuations. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser.

Plus largement et au-delà de la Ghouta orientale, le régime continue à retirer des convois des médicaments et du matériel médical. Les médicaments et le matériel médical pour plus de 12 000 personnes ont été retirés des convois le mois dernier et au total, plus de 630 000 médicaments depuis le début de l'année. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer avec force, au sein du Conseil, cette pratique qui est totalement inadmissible.

Tout aussi inacceptables sont les restrictions d'accès de l'aide humanitaire qui se poursuivent en Syrie. Le rapport du Secrétaire général est sans appel. Les zones de désescalade n'ont pas permis une réelle amélioration de l'accès humanitaire, et des violations du droit international humanitaire y sont encore constatées. L'aide humanitaire à travers les lignes de front restent extrêmement limitée malgré la création d'un mécanisme de coordination tripartite. En moyenne, en 2017, seulement 26 % des personnes visées ont pu en bénéficier chaque mois, et seulement 10 % au mois d'octobre. Les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire se poursuivent à travers notamment toutes sortes de restrictions bureaucratiques, qui ont été dûment documentées et rapportées.

Nous ne le dirons jamais assez, la priorité est d'assurer un accès humanitaire sûr, complet, immédiat, sans entraves sur l'ensemble du territoire syrien. Toute forme d'obstruction à l'acheminement de l'aide humanitaire est inacceptable et doit être fermement dénoncée et condamnée comme telle. La France appelle les États garants des zones de désescalade à exercer pleinement leur responsabilité, pour que les violences cessent et que l'aide humanitaire parvienne sans entraves à toutes les populations dans le besoin.

L'acheminement transfrontalier reste à ce jour un élément absolument essentiel de la réponse humanitaire en Syrie. Près de 800 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide le mois dernier. Depuis la mise en place de ce mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontalière en juillet 2014, les Nations Unies ont acheminé une aide humanitaire et sanitaire significative par ce canal, ainsi que des traitements médicaux, à des millions de Syriens.

Le Conseil se penchera très prochainement sur le renouvellement de la résolution 2165 (2014) et nous l'appelons à faire preuve d'unité et de responsabilité pour que cet acquis fondamental soit préservé. Il est vital en effet, au sens propre, de pouvoir accéder – par les moyens les plus rapides et les plus efficaces – aux populations dans le besoin. Le renouvellement de la résolution 2165 (2014) est donc une priorité de premier plan pour la France. Cette situation critique impose plus que jamais une cessation effective des hostilités sur l'ensemble du territoire, avec un véritable mécanisme de surveillance et de sanctions en cas de violations. La poursuite des bombardements rend les opérations humanitaires bien plus difficiles par nature. Nous demandons donc aux garants des zones de désescalade de tout faire pour garantir leur mise en œuvre effective.

Alors que le nouveau cycle de négociations inter-syriennes de Genève s'est ouvert hier, je tiens à rappeler que l'arrêt durable des combats et l'amélioration de la situation humanitaire ne passeront que par une solution politique, s'inscrivant dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). La médiation des Nations Unies, avec notre soutien à tous, par-delà nos différences, est la seule voie permettant d'obtenir une transition démocratique négociée. Nous renouvelons notre plein soutien à l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura.

Je souhaiterais enfin affirmer avec force que la France continuera de soutenir les opérations humanitaires, mais ni les efforts de reconstruction ni les demandes de contributions financières pour cette dernière n'auront aucun sens tant qu'une solution politique durable ne sera pas mise en œuvre en Syrie, avec notre soutien à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement syrien a examiné le quarante-cinquième rapport mensuel (S/2017/982) établi par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Tout en soulignant que ce rapport dénote certaines améliorations, nous continuons d'espérer que les rapports futurs

refléteront la réalité sur le terrain de façon objective, transparente et professionnelle.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement syrien attend avec intérêt la visite annoncée par le Secrétaire général adjoint en Syrie en janvier prochain et reste disposé à remettre nos relations sur les rails et à remédier à l'absence de confiance résultant des erreurs qui ont été commises ces derniers temps par l'OCHA. Nous soulignons qu'il faut éviter les deux poids deux mesures et toute politisation dans le cadre des activités de l'OCHA. En outre, ce Bureau ne doit pas céder aux pressions de certains États membres permanents du Conseil pour se servir du dossier humanitaire afin de faire pression sur le Gouvernement syrien.

Le Gouvernement syrien souligne qu'il importe que les auteurs de ce rapport mensuel s'attachent, au cours de son établissement, à respecter à la lettre les résolutions pertinentes de l'ONU et, avant toute chose, à respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et le principe de la fourniture de l'aide humanitaire en Syrie, sans verser dans la politisation ou la sélectivité.

Lundi, nous avons adressé une lettre officielle au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, exposant la position du Gouvernement syrien sur le rapport dont nous sommes saisis. Je voudrais toutefois faire les remarques suivantes.

Le rapport dont nous sommes saisis, comme les précédents, est profondément vicié. Ses auteurs se sont fondés sur des sources politisées et d'autres sources publiques non crédibles, et ont fait abstraction des témoignages émanant des sources gouvernementales fiables. Le Gouvernement syrien déplorent les mentions faites par les auteurs du rapport à « des obstacles d'ordre administratif et des restrictions délibérément imposées »qui, selon eux, freinent l'acheminement de l'aide humanitaire dans les régions instables. Même si des groupes terroristes armés continuent de bombarder des villes dans des zones résidentielles et de perpétrer des violations graves dans les zones de désescalade, le Gouvernement syrien met tout en œuvre pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux citoyens syriens qui y ont droit lorsque les dispositions nécessaires et appropriées sont prises conformément aux lois et règlements de notre pays.

À cet égard, je note que le rapport indique que l'ONU a porté assistance à des millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie. Cela n'aurait pas été possible sans la coopération, la coordination et l'appui de la République arabe syrienne et de ses institutions. Je rappelle à ce sujet aux membres du Conseil que le mécanisme tripartite de coopération mis en place en septembre dernier, auquel participent le Gouvernement syrien, la Fédération de Russie – un pays ami – et l'ONU, a continué de mener ses travaux efficacement pour remédier à tous les défaillances et obstacles en vue de faciliter la coordination et d'améliorer l'accès humanitaire, et a enregistré des avancées notables ces derniers temps.

Pour terminer, nous voudrions demander aux auteurs du rapport de porter à la connaissance des États Membres les faits et les chiffres réels reflétant les progrès tangibles accomplis pour garantir l'accès à ceux qui ont droit à recevoir l'aide humanitaire, grâce aux efforts du Gouvernement syrien et de ses alliés qui ont libéré la plupart des territoires syriens du fléau du terrorisme.

Le Gouvernement syrien dénonce le fait que les auteurs du rapport se félicitent constamment de l'acheminement de l'aide à travers la frontière. Nous tenons à souligner que cette aide, en majeure partie, continuer de tomber aux mains des groupes terroristes armés déployés dans les zones ciblées. Comment expliquer autrement les souffrances persistantes des civils dans ces régions sinon par le fait que les terroristes contrôlent et saisissent les produits alimentaires et l'aide qui leur sont fournis, puis les revendent à des prix exorbitants à ceux qui en ont besoin?

Le Gouvernement syrien tient à souligner en outre que les points de passage à la frontière de Bab al-Hawa, de Bab el-Salam et d'Ar-Ramtha sont aussi les points d'entrée des armes et du matériel livrés en contrebande à ces mêmes organisations terroristes armées en Syrie. À notre avis, la volonté affichée du Secrétaire général et de ses collaborateurs en Syrie d'ouvrir un nouveau chapitre s'agissant de leurs relations de travail et de leur coopération avec le Gouvernement syrien est incompatible avec les allégations sans fondement que les auteurs du rapport continuent de faire en se félicitant de l'acheminement de l'aide à travers la frontière et en compromettant la réputation du Gouvernement syrien ou en passant sous silence ses efforts. Ce faisant, ils ne font que servir les visées politiques de certains États qui ont une influence néfaste au sein du Conseil de sécurité, notamment en soutenant qu'il faut renouveler de toute urgence la résolution 2165 (2014).

Le Gouvernement syrien souligne que les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent en Syrie ne

doivent coopérer avec aucune entité sécessionniste, ni aucun soi-disant conseil local illégitime ou association de la société civile non autorisée. Il faut comprendre que la plupart de ces entités entretiennent des liens étroits, voire des rapports de servilité, avec les groupes terroristes armés. En outre, nous demandons aux Nations Unies et à leurs organismes de ne plus utiliser le passage frontalier de Fich Khabour, car il s'agit d'un passage illégal utilisé par certaines parties et organisations qui sont entrées illégalement sur le territoire syrien.

Le Gouvernement syrien est vivement préoccupé par le recours persistant par les auteurs du rapport aux exagérations et à l'hyperbole, ainsi que par l'utilisation de l'expression « zones assiégées » et par les informations fallacieuses concernant la situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas). Le fait est que dans la Ghouta orientale, les civils font l'objet d'un siège interne par les différentes organisations armées présentes dans cette zone, qui les utilisent comme boucliers humains. Ces organisations armées saisissent et monopolisent l'aide humanitaire, qu'ils distribuent à leurs partisans ou vendent à des prix exorbitants à ceux qui en ont besoin, comme ce fut le cas dans les quartiers de la partie orientale d'Alep.

D'un autre côté, le Gouvernement de mon pays demande à ceux qui ont rédigé ce rapport d'être transparents et clairs quant à la nécessité que la prétendue coalition internationale dirigée par les États-Unis réponde de la destruction de la ville de Raqqa et des massacres qui y ont été perpétrés par elle dans cette ville et dans d'autres régions syriennes, faisant des centaines de victimes et détruisant de nombreuses zones résidentielles, notamment à Raqqa qui a été complètement détruite; et qu'elle réponde également de l'utilisation d'armes proscrites par la communauté internationale, en particulier le phosphore blanc, autant d'actes de guerre illégaux qui peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Gouvernement de mon pays demande également à ceux qui ont préparé le rapport d'être transparents et crédibles en indiquant clairement, dans les futurs rapports, les incidences profondément négatives qu'ont les sanctions économiques unilatérales imposées à la Syrie par les États-Unis d'Amérique, les États de l'Union européenne et d'autres États, sanctions qui ont même pesé sur les activités des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales à l'œuvre dans le pays. Ces mesures ont entraîné l'arrêt de plusieurs projets importants conçus pour répondre aux besoins du peuple syrien.

En outre, le Gouvernement de mon pays demande à ceux qui ont préparé le rapport de ne pas se contenter de faire le bilan du taux de financement mais de dire clairement et ouvertement que certains des donateurs qui ont fait des annonces de contributions n'honorent pas leurs engagements financiers et que plusieurs ont posé des conditions politiques au financement des organisations internationales présentes en Syrie, et font obstacle aux plans du Gouvernement syrien pour la réhabilitation des infrastructures et le retour chez eux des déplacés une fois rétablies la sécurité et la stabilité.

Pour conclure, la République arabe syrienne rejette l'appel lancé par le Secrétaire général à renvoyer la situation en République arabe syrienne devant la Cour pénale internationale (CPI). Nous affirmons que la CPI n'a pas compétence pour connaître de la situation en Syrie. La Cour a perdu toute crédibilité depuis qu'elle a été transformée en pur instrument politique servant à imposer la loi de la force et non la force de la loi. La République arabe syrienne rejette également l'appel lancé par le Secrétaire général à coopérer avec le prétendu Mécanisme international, impartial et indépendant, et invite les États Membres à lire le document publié sous la cote A/71/799, qui contient le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général par notre mission permanente où sont exposées les graves lacunes juridiques de la résolution 71/248 de l'Assemblée générale qui a porté création d'un mécanisme illégitime que le Gouvernement de mon pays, ainsi que les gouvernements de plusieurs autres États Membres, ne reconnaît pas.

La République arabe syrienne demande au Secrétaire général adjoint de s'employer avec transparence et professionnalisme à améliorer les relations avec la République arabe syrienne et à appuyer la coordination et les échanges avec cette dernière, afin que le volet humanitaire soit à l'abri de toute pression politique ou considération extérieure que certains gouvernements influents tentent d'imposer aux organismes des Nations Unies qui travaillent dans le secteur humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.